

République française

Département de la Drôme

COMMUNE DES GRANGES GONTARDES

Séance du 23/06/2025

Membres en exercice : 13

Présents : 10

Représentés : 1

Absents : 2

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Gérard BAUMEA, Cécile AUDIBERT, Jean-Christophe CAMBON, Fabienne KOBİ, Hélène MOULY, Franco PICCARDO, Nicole PONIZY, Jérôme ROIG, Didier SOULAIGRE, Dominique VEZON DAUNIS

Représentés : Geoffroy HUGUES

Absents : Emmanuelle COMBET, Christophe GALISSARD

Secrétaire de séance : Jérôme ROIG

Date de la convocation : 13/06/2025

N° d'ordre : DE_2025_026 23/06/2025

Objet : Mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes au Syndicat Départemental de la TéléVision de la Drôme

Le Maire Hélène MOULY fait part à l'assemblée que le syndicat Départemental de TéléVision de la Drôme a pris acte de la modification intervenue sur la liste des collectivités adhérentes, lors de sa séance du 09 avril 2025,

- soit du fait de la nouvelle adhésion « commune nouvelle de SAILLANS »

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au SDTV de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil Municipal à délibérer et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres du SDTV.

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- **PRENDRE ACTE** du changement intervenu dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

Fait à Les Granges Gontardes, le 23/06/2025

Madame Hélène MOULY
MAIRE



